
Adresse de la société populaire de Noyon qui se félicite de l'arrivée du représentant Dumont, lors de la séance du 3 floréal an II (22 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Noyon qui se félicite de l'arrivée du représentant Dumont, lors de la séance du 3 floréal an II (22 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) p. 143;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_27865_t1_0143_0000_5

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Séance du 3 Floréal An II

(Mardi 22 Avril 1794)

Robert LINDET, président, occupe le fauteuil. Un membre de la commission des dépêches lit quelques pétitions, qui sont renvoyées au comité qu'elles concernent.

Le même présente l'extrait de plusieurs adresses et l'annonce des dons patriotiques.

1

La société populaire de Noyon fait part de l'heureuse sensation qu'a produite dans les murs de cette ville l'arrivée du représentant du peuple André Dumont. Elle va se purger de tous les suspects, désigner tous les traîtres, et elle espère effacer les préventions que de vils calomnieurs ont élevées contre elle.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (1).

[Noyon, 27 germ. II] (2).

« Citoyens représentants,

Depuis deux jours nous attendions votre collègue Dumont; depuis deux jours les modérés et les fanatiques étaient frappés de terreur. Il arrive, il déclare qu'il est envoyé par le comité de Salut public qui lui mande que des agitateurs cherchent à soulever cette commune par des nouvelles alarmantes. Les patriotes eux-mêmes, sont alors frappés d'étonnement, de deuil en apprenant qu'on a osé calomnier ainsi cette cité. Nous sommes loin de soutenir que Noyon ne renferme que des patriotes, des hommes vertueux. Il est difficile que la vertu soit générale dans une commune naguère souillée par la présence de 200 prêtres, un évêque, un chapitre, 8 paroisses, 6 couvents, etc. Mais, il y existe des patriotes et qui ont juré d'être républicains et libres ou de mourir. Nous pouvons vous assurer que tous les individus exécutent les lois. Les uns par amour de la patrie, d'autres peut-être par crainte, mais ces derniers ne sont point connus. Nous pouvons vous assurer encore que les mauvais citoyens, partout lâches et méchants, sont ici réduits au silence et à l'inaction.

Dumont qui nous connaît a tonné contre les administrateurs faibles et insoucians, contre les modérés et tous les ennemis de la République. Il a recommandé les vertus, l'union, la fraternité, et par un mouvement spontané, tous les citoyens emportés par les sentiments que sa voix avait réveillés dans leurs cœurs, se

sont jetés dans les bras les uns des autres, et ont juré de ne reconnaître d'ennemis que ceux de la République, d'oublier toute haine particulière, de pratiquer les vertus et d'être unis à jamais pour le maintien de la liberté et de l'égalité. A l'instant fut planté un chêne, dédié à l'union et aux vertus, et tous les citoyens renouvelèrent, aux cris mille fois répétés, de vive la Convention, vive la Montagne, le serment de vivre libre ou mourir. C'est dans les divertissements, dans la joie, dans les étreintes de l'amitié que fut terminée cette séance dont l'ouverture avait pénétré de deuil tous les vrais patriotes.

La Société va rejeter de son sein tout ce qui peut donner un soupçon, et bientôt parfaitement pure, elle espère à force d'actions civiles, effacer la prévention défavorable que des calomnieurs ont pu exciter contre cette commune dont aucun habitant néanmoins n'a jamais été dangereux pour la patrie.

Continuez votre surveillance, braves montagnards, restez à votre poste. La patrie reconnaissante vous crie qu'elle a encore besoin de vous. Quant à nous, nous vous soutiendrons de tous nos moyens et nous mourrons tous plutôt qu'il soit porté atteinte à la République ou à la représentation nationale.

Vive la liberté, vive la Montagne».

Arrêté à Noyon, en présence du représentant du peuple André Dumont.

SALLE (présid.), RALOU.

2

L'administration révolutionnaire et épurée du district de Sedan fait l'éloge de la conduite du représentant du peuple Roux, et remercie la Convention de lui avoir envoyé ce courageux Montagnard.

Renvoyé au comité de salut public (1).

[Adresse à la Conv.; s.d.].

«Jusqu'ici la liberté, concentrée dans les cœurs, n'osait s'exprimer...; une fatalité inconcevable avait enchaîné les esprits, mis la terreur et les tortures à l'ordre de tous les jours et tendu un crêpe funèbre sur le district de Sedan... L'intrigue avait rendu les frères ennemis de leurs frères; les intrigants régnaient; on avait applaudi à la mort du tyran, et des tyrans en grand nombre lui avaient succédé. Tout-à-coup le représentant du peuple, Roux, descend de la

(1) P.V., XXXVI, 45. B⁴, 4 flor.

(2) C 303, pl. 1100, p. 15.

(1) P.V., XXXVI, 45. J. Sablier, n° 1274.